

Jérôme GOEMINNE

Président du SMPS

A l'attention de :

Monsieur Paul CHRISTOPHE
Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et
de l'Égalité entre les femmes et les hommes

A Paris le 24 septembre 2024

Objet : Sollicitation d'un rendez-vous avec Monsieur le Ministre des Solidarités, de l'Autonome et de l'Égalité entre les femmes et les hommes

Monsieur le Ministre,

Par le présent courrier, je tenais à vous féliciter pour votre nomination en qualité de Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Égalité entre les Hommes et les Femmes. Je vous souhaite le meilleur dans vos nouvelles missions.

Créé en 1947, le Syndicat des Manageurs Publics de Santé (SMPS) est le seul syndicat hospitalier à représenter l'ensemble des métiers exerçant des fonctions d'encadrement au sein de la fonction publique hospitalière. Notre ADN est apolitique et autonome, nous sommes à la fois le porte-voix des corps à gestion nationale et locale que sont les Directeurs, Cadres, Responsables médicaux et Ingénieurs hospitaliers. Nous œuvrons au sein du SMPS à la revalorisation et à la promotion de nos métiers, souvent méconnus, mais qui sont pourtant les clefs de voûte du service public de la santé, du social et médico-social dans l'ensemble de nos territoires, en métropole et en Outre-Mer.

Nos programmes et nos propositions sont donc issus d'acteurs de terrain, qui vivent le service public au quotidien. Nous défendons les textes qui vont dans le sens d'une meilleure reconnaissance de nos métiers et nous sommes en permanence dans une dynamique de co-construction plutôt que d'opposition face aux propositions catégorielles qui émanent des pouvoirs publics. Riche de son nombre d'adhérents significatifs, de sa diversité et de ses idées, le SMPS organise chaque année un congrès national, des événements dans toutes les régions et participe au salon SantExpo. Enfin, le SMPS s'investit particulièrement sur les enjeux relatifs à l'égalité entre les femmes - hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la FPH à travers un collectif dédié. Nous avons été à ce titre notamment impliqués dans les travaux ayant mené au vote de la loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique.

Aujourd’hui, les conditions de travail des manageurs de santé que nous représentons sont sources de mécontentement. Les directeurs, cadres et ingénieurs ne comptent plus leurs heures pour faire tenir des services publics dont la continuité de l’activité tient à un fil. Parce qu’ils portent des établissements et services fragilisés, nous défendons ardemment la juste reconnaissance de leur implication et de leurs responsabilités. Le service public hospitalier qui regroupe les EHPAD, le secteur du handicap ne peut fonctionner sans un encadrement reconnu à sa juste valeur. La fuite des compétences vers des fonctions publiques réputées plus attractives ou le secteur privé est réelle. La multiplication des établissements gérés par intérim, à défaut de directeurs en capacité de les diriger, est une réalité dont la constitution des Groupements Territoriaux Sociaux et Médico-Sociaux (GTSMS) ne pourra être l’unique réponse. Vous l’aurez compris, il y a urgence à redonner de l’attractivité et du sens à nos métiers.

Le sous-financement de notre secteur d’activité ne vous aura pas échappé et contribue à détériorer le climat social :

- Dans les EHPAD publics, les taux d’endettement atteignent des niveaux inédits sur l’ensemble du territoire au point de remettre en cause la pérennité de certains. Une étude de la CNSA révèle que 64,5 % des EHPAD publics étaient en déficit en 2022. Les chiffres pour 2023 pourraient être encore plus alarmants : la FHF avance que 86 % des établissements seraient endettés.
- Dans le champ du handicap, les listes d’attente sont bien souvent trop longues, en particulier dans les établissements et services pour adultes, au point de maintenir des jeunes adultes dans les IME et autres structures pour enfants et adolescents. Dix ans après le rapport Denis PIVETEAU, “Zéro sans solution”, nous regrettons la multiplication des parcours avec ruptures sur l’ensemble du territoire et un nombre de situations complexes recensées, par définition “sans solution”, auprès des MDPH anormalement élevés.

Au-delà de nos revendications catégorielles, nous sommes force de proposition pour améliorer l’écosystème social et médico-social. Nos priorités sont les suivantes :

- La simplification de la gestion budgétaire, avec la fin de la tarification ternaire en EHPAD au profit des seules sections soins et hébergement ou encore l’harmonisation de la nomenclature comptable M21 utilisée par le sanitaire ou M22 utilisée par le champ médico-social.
- Plus globalement, la diminution du nombre d’instances, de commissions obligatoires, l’assouplissement drastique du Code de la commande publique... En bref, simplifier pour gagner en liberté de gestion et en attractivité dans nos établissements.
- Le déploiement des GTSMS afin de mutualiser les fonctions supports et de créer des synergies sur les territoires au profit de nos aînés et des personnes en situation de handicap.
- En lien avec le Ministère de la fonction publique, promouvoir et revaloriser à la hauteur de leurs responsabilités les directeurs d’établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux dont la démographie du corps est particulièrement inquiétante.

Nous vous savons sensible à la situation de nos concitoyens en situation de handicap et en perte d'autonomie, d'une part en qualité d'ex-Président de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale, d'autre part lorsque vous avez présidé le Conseil d'administration de l'Institut Vancauwenberghe à Zuydcoote, établissement de la Fonction Publique Hospitalière accompagnant des enfants en situation de handicap.

Nous comptons sur vos compétences et votre engagement pour redonner du souffle à des établissements et services qui en ont terriblement besoin. Nous croyons à la théorie du ruissellement ; des établissements "bien traités" assureront un meilleur accompagnement des usagers et des conditions de travail sereines à nos agents et à ceux qui les encadrent.

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance un échange concernant nos propositions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mon profond respect.

Jérôme GOEMINNE

Président du SMPS